

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 juin 2026 à 20h, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 23 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck Brisset, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Virginie DALBIN (Adjointes), Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Rémi LEBARBIER, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanne BOZEC (conseillers municipaux).

Absents excusés représentés par un pouvoir : Philippe LEMARCHAND (*Pouvoir donné à Franck BRISSET*), Arnaud LEBOULANGER (*pouvoir donné à Katy MELIN*), Anita LEDANOIS (*pouvoir donné à Catherine VANHECKE*), Guillaume GOURDEL (*pouvoir donné à Virginie DALBIN*).

Absent excusé : Eric TELLIER.

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il importe de mettre en place les commissions municipales,

Cette commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. C'est au vu de l'avis de la commission, que l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avant de procéder au choix de l'attributaire.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission de DSP est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité, et un représentant du ministère chargé de la concurrence peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la DSP. Peuvent également participer des personnes qualifiées ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité.

Liste des candidats à la commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Virginie DALBIN	Gilles MARY
Danielle LELUBEZ	Bruno MARTEL
Patrick FAUCHON	Johanna BOZEC

L'élection n'est pas obligatoire dans le cas où une seule liste a été présentée. En cas d'élection, le scrutin secret n'est pas obligatoire si l'assemblée délibérante en est d'accord, à l'unanimité (L2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission :

18	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
18	Votants	

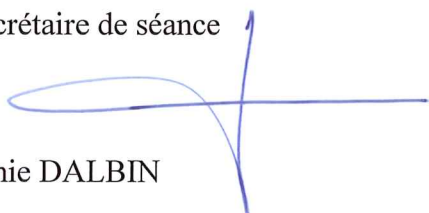
Vote à l'unanimité.

Sont donc élus, à l'unanimité, les membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Virginie DALBIN	Gilles MARY
Danielle LELUBEZ	Bruno MARTEL
Patrick FAUCHON	Johanna BOZEC

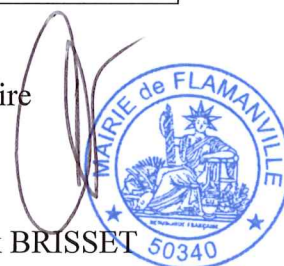
Le secrétaire de séance

Virginie DALBIN



Le Maire

Franck BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260327-26D025-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026